

AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Sommaire

| | Pages |
|---|-----------|
| Compte rendu d'activité | 3 |
| Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue | 18 |
| Informations spécifiques | 20 |
| Informations réglementaires | 21 |
| Certification du Commissaire aux comptes | 28 |
| Comptes annuels | 33 |
| Bilan Actif | 34 |
| Bilan Passif | 35 |
| Hors-Bilan | 36 |
| Compte de Résultat | 37 |
| Annexes aux comptes annuels | 38 |
| Règles et méthodes comptables | 39 |
| Evolution de l'Actif net | 44 |
| Compléments d'information | 45 |
| Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices | 58 |
| Inventaire | 60 |
| Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon | 64 |
| Annexe(s) | 65 |
| Caractéristiques de l'OPC | 66 |
| Information SFDR | 84 |

Compte rendu d'activité

Juin 2023

Au cours du mois de juin, les indicateurs économiques ont surpris à la hausse aux Etats-Unis, à la baisse en Europe et en Chine. Dans les grandes économies avancées, le reflux de l'inflation, très marqué sur les indices généraux, a été beaucoup moins net sur les indices sous-jacents. La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux d'intérêt alors que la Fed a marqué une pause, sans toutefois signaler la fin de son cycle haussier, et que la PBoC (banque centrale chinoise) a baissé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont augmenté, notamment sur les maturités courtes, et les indices d'actions ont progressé. Alors que l'économie de la zone euro s'était nettement mieux comportée que prévu en début d'année, les enquêtes de conjoncture déçoivent depuis le début du printemps. La hausse des taux d'intérêt, entre autres facteurs, commence à pénaliser l'activité. Ainsi, les indicateurs PMI préliminaires de juin ont été en-dessous des attentes, montrant une forte contraction dans l'industrie et une décélération, malgré un rythme toujours élevé, dans les services. Cela dit, le ralentissement épargne pour le moment le marché du travail : à 6,5%, le taux de chômage est resté, en avril, au plus bas depuis la création de la zone euro. Si le reflux de l'inflation a continué, avec une hausse de l'indice général ramenée à 5,5%, sur 12 mois, en juin (après 6,1% en mai), l'indice sous-jacent a au contraire légèrement ré-accélééré, à 5,4% (après 5,3%), dans un contexte où les pressions haussières sur les salaires sont fortes. Insatisfaite du rythme de baisse de l'inflation, et craignant une boucle prix-salaires, la BCE a relevé ses taux directeurs lors de son comité de politique monétaire de juin, portant le taux de rémunération des dépôts à 3,5%. Elle a aussi signalé une très probable hausse supplémentaire en juillet. Les actions mondiales ont fortement progressé ce mois-ci, les investisseurs spéculant sur la résilience de l'économie et les différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Après une légère correction au mois de mai, le MSCI World AC (+5,3%) préserve sa tendance haussière depuis le début de l'année (+12,9%). Les Etats Unis (+6,5%) ont surperformé les marchés européens (+2,3%). Les marchés de la Zone Euro (+3,6%) font mieux avec en tête l'Italie (+8,3%), l'Espagne (+6%) et la France (+3,9%). Hors zone euro, le marché suédois progresse de +2,9%, suivi du marché britanniques (+1%). Le marché nippon (+7,6%) ressort en tête des marchés développés en juin. Le MSCI pays émergents sous-performe (+2,9%). En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en hausse sauf la santé (-0,8%) et les services de communications (-2,6%). En tête, le secteur bancaire (+7,2%) et la consommation discrétionnaire (+5,7%). Les valeurs cycliques ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+3,3% vs 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance (+1,7%) sous-performent les valeurs dites « Value » (+3%). Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de 3.6% sur le mois, en sous-performance avec à son indice de référence (4.28%)

Juillet 2023

Au cours du mois de juillet, les indicateurs économiques sont restés bien orientés aux Etats-Unis, nettement moins en zone euro et en Chine. Dans la plupart des pays, l'inflation a poursuivi son reflux, mais avant tout sous l'effet des composantes volatiles alors que les indices de prix sous-jacents sont restés en forte progression. La Réserve fédérale et la BCE ont de nouveau relevé leurs taux directeurs, tout en signalant que d'éventuelles hausses supplémentaires dépendraient des chiffres d'inflation des prochains mois. Les actions mondiales ont continué de progresser en juillet, les investisseurs étant satisfaits des différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Les marchés de la Zone Euro ont fait mieux que l'Europe hors Euro, avec en tête l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas. En Europe, la hausse a concerné tous les secteurs sauf l'IT et les services aux collectivités. L'immobilier et le secteur bancaire ont se sont hissés en tête du palmarès. Les valeurs cycliques sont ressorties gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives. En Europe, les valeurs de croissance ont sous-performé les valeurs dites « Value ». Dans ce contexte le fonds a enregistré une performance de 1.03%, en léger retrait par rapport à son indice de référence (+1.47%).

Août 2023

Au mois d'août, l'activité économique est restée vigoureuse aux Etats-Unis mais décevante en Europe et en Chine. L'inflation a poursuivi son reflux, quoique toujours de façon trop lente du point de vue des banques centrales des grandes économies avancées, qui se sont abstenues de signaler la fin des hausses de taux directeurs. Sur les marchés, les rendements obligataires américains ont augmenté et les actions ont baissé. En Europe, les signes de ralentissement ont continué de s'accumuler sous l'effet de la hausse des taux mais aussi de difficultés spécifiques à l'industrie, alors que l'inflation est toujours très élevée. L'économie allemande, en particulier, semble de plus en plus à la peine du fait du poids important qu'y occupe l'industrie. Le marché du travail, cependant, résiste toujours au ralentissement : le taux de chômage s'est maintenu à

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

6,4% en juillet pour l'ensemble de la zone euro, soit le plus bas depuis la création de la monnaie unique. L'inflation, pour sa part, a interrompu sa baisse en août, se maintenant à 5,3% sur 12 mois (le même rythme qu'en juin), en partie du fait d'un rebond des prix de l'énergie. Madame Lagarde, présidente de la BCE, a indiqué que d'autres hausses de taux étaient possibles, et attiré l'attention sur les facteurs qui pourraient conduire l'inflation à rester durablement élevée. Correction des marchés d'actions en août, suite à la forte hausse des taux longs, au-dessus de 4% sur le 10 ans américain, alors que la saison des résultats, porteuse jusque-là, était bien avancée. Le MSCI ACWI perd -2,2%. En parallèle, la déception concernant la reprise chinoise a fait chuté le MSCI Chine de -8,6%. Les marchés émergents plus globalement (-4,9%) et le Pacific ex Japan (-3,8%) en ont aussi souffert. L'Europe recule de -2,5% et les Etats-Unis de -1,9%. En Europe, les secteurs cycliques corrigent plus que les secteurs défensifs. De même les valeurs de croissance lâchent plus de terrain que les valeurs « value ». Ainsi, la consommation discrétionnaire ressort en bas de classement avec les matériaux. A l'opposé, l'énergie profite de la remontée des prix du brut et la santé sert de refuge ; ce sont les deux seuls secteurs en hausse sur le mois. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de -2.34% sur le mois, en ligne avec son indice de référence (-2.36%)

Septembre 2023

En septembre, les chiffres économiques ont montré une activité toujours vigoureuse aux Etats-Unis. En zone euro et en Chine, la situation est restée plus difficile, quoique sans aggravation majeure. De part et d'autre de l'Atlantique, l'inflation sous-jacente, bien que toujours élevée, a poursuivi son reflux. La Réserve fédérale américaine a laissé ses taux inchangés alors que la Banque Centrale Européenne a relevé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement augmenté tandis que la correction des indices d'actions, amorcée en août, a continué. Les indicateurs économiques sont restés très moroses en septembre, quoiqu'avec quelques signes de stabilisation même si le risque de récession n'a pas disparu. Les indices PMI se sont maintenus sur des niveaux indiquant une contraction de l'activité dans l'industrie comme dans les services, mais le rythme de détérioration dans ces derniers a été moindre qu'en août. D'autres indicateurs de conjonctures, comme l'IFO allemand ou l'ESI de la Commission européenne, ont été faibles mais tout de même un peu meilleurs qu'attendu. Par ailleurs, la propagation du ralentissement économique au marché du travail est restée limitée, le taux de chômage étant, à 6,4% en août, à son niveau le plus bas depuis la création de la zone euro. Une bonne surprise est venue de l'inflation, dont le fort reflux a dépassé les attentes en septembre : la progression de l'indice global a été ramenée à 4,3% sur 12 mois (après 5,2% en août), celle de l'indice sous-jacent à 4,5% (après 5,3%). Lors de son comité de septembre, la Banque Centrale Européenne a relevé ses taux directeurs, passant le taux de rémunération des dépôts à 4,0%. Cependant, elle s'est abstenue de signaler que d'autres hausses étaient probables, affirmant sa confiance dans le niveau actuel des taux pour faire baisser l'inflation. La correction des marchés actions qui a commencé en août s'est prolongée ce mois-ci. Bien que beaucoup de banques centrales n'aient pas relevé leurs taux directeurs, leur ton « hawkish » a entraîné une hausse globale des taux longs. Le 10 ans américain a augmenté de près de 60 point de base en septembre. Par ricochet, les actions mondiales ont souffert, le MSCI ACWI perdant -3,6%. Les Etats-Unis reculent de -4,8% et sous-performance l'Europe (-1,4%). Les marchés de la Zone Euro (-3,3%) font moins bien, avec comme principales lanternes rouges les Pays-Bas (-5,8%) et le Portugal (-4%). Hors zone euro, le marché britannique (+2,8%) a tiré son épingle du jeu, notamment grâce à son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Le marché nippon (-0,4%) accuse une légère baisse en septembre. Le MSCI marchés émergents recule (-2%) entraîné par la forte appréciation du dollar et la sous performance du marché chinois (-3%). En Europe au niveau sectoriel, les valeurs dites « Value » surperforment les valeurs de croissance. En tête, le secteur de l'énergie et le secteur bancaire. Le secteur technologie de l'information ainsi que celui des produits de consommation discrétionnaire ont fortement été pénalisés par la hausse des taux longs. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de -3.22% sur le mois, en sous-performance face à son indice de référence (-2.60%)

Octobre 2023

Au cours du mois d'octobre, les chiffres économiques américains ont, de nouveau, surpris à la hausse, alors que ceux de la zone euro sont restés décevants. Du côté des économies émergentes, une bonne nouvelle est venue de la croissance chinoise du T3. L'inflation, pour sa part, a davantage reflué en zone euro qu'aux Etats-Unis. La communication de la BCE et de la Réserve fédérale américaine a conforté les marchés dans l'idée que les cycles de hausses des taux de ces deux grandes banques centrales étaient terminés. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement augmenté en cours de mois avant de se replier, tandis que les actions ont poursuivi leur correction. La situation économique est restée très atone en octobre. Les indicateurs du climat des affaires ont continué de montrer une contraction de l'activité, plus marquée dans l'industrie que dans les services. En fin de mois, les chiffres de la croissance économique du T3 ont fait état d'un léger recul

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

du PIB de la zone euro par rapport au T2, avec des différences entre pays (progression tangible en Espagne, légère en France, surplace en Italie et léger repli en Allemagne). Un peu plus tôt, les enquêtes portant sur le secteur bancaire ont montré une raréfaction de l'offre et de la demande de crédit. L'inflation, en revanche, a réservé de bonnes surprises : la progression sur 12 mois de l'indice général des prix n'a été que de 2,9% en octobre (bien moins qu'attendu et en net reflux après 4,3% en septembre. Comme attendu, la BCE s'est abstenue de tout mouvement sur ses taux directeurs lors de son comité de politique monétaire de novembre. Elle a, en revanche, indiqué que toute discussion au sujet de baisses de taux était prématurée, et n'a pas fait de nouvelle annonce concernant les modalités de réduction de son bilan. La correction des marchés d'actions, amorcée en août, s'est prolongée en octobre. La hausse des taux longs américains, conjuguée aux bénéfices décevants de certains grands noms de la technologie, ont fortement impactés les actions. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 5 % pour la première fois depuis juillet 2007. Le MSCI ACWI perd -2,8%. Les Etats-Unis reculent de -2,4% mais surperforment l'Europe (-3,5%). Les marchés de la Zone Euro (-3,3%) font légèrement mieux. Hors zone euro, le marché suisse (-5,1%) a particulièrement souffert. Le MSCI pays émergents recule (-3,7%) pénalisé notamment par la forte sous performance du marché sud-coréen (-7%) ainsi que du marché chinois (-4,2%). En Europe, les secteurs cycliques corrigent plus que les secteurs défensifs. Les secteurs de la banque, de la santé et de la consommation discrétionnaire sont les principaux contributeurs de la baisse en octobre. En Europe, les valeurs de croissance surperforment les valeurs dites « Value ». Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de -3.86% sur le mois, en ligne avec à son indice de référence (-3.82%).

Novembre 2023

En novembre, l'économie américaine est restée tonique, bien qu'en légère perte de vitesse, tandis que celle de la zone euro s'est maintenue sur une trajectoire stagnante. La Chine, de son côté, a déployé de nouvelles mesures visant à amortir son ralentissement. Dans les grandes économies avancées, l'inflation a baissé plus rapidement que prévu et les banques centrales se sont abstenues de signaler des hausses de taux supplémentaires. Les marchés ont très bien accueilli ces développements : les rendements obligataires ont fortement baissé et les actions ont réalisé de belles progressions. Les chiffres de novembre n'ont pas changé le tableau économique général, marqué par la stagnation de l'activité depuis le début de l'année. En positif, la plupart des grandes enquêtes d'activité (PMI, IFO.) ont cessé de se dégrader, mais cette stabilisation s'est faite sur des niveaux médiocres ou signalant toujours une baisse de régime (surtout dans l'industrie). En négatif, des craquements ont commencé à apparaître sur le marché du travail, jusqu'à présent en bonne forme (hausse du chômage dans certains pays). De bonnes nouvelles sont en revanche venues de l'inflation : en novembre, la hausse de l'indice général des prix à la consommation a ralenti davantage que prévu. La BCE, à en juger par sa communication durant le mois (en l'absence de comité de politique monétaire), a semblé satisfaite, dans l'ensemble, du niveau de ses taux directeurs. Par ailleurs, l'agence Moody's s'est abstenue de dégrader sa note de la dette publique italienne (un tel mouvement, jugé possible en début de mois, aurait fait passer cette dette en catégorie « spéculative ») et en a même amélioré la perspective. En revanche, un nouveau risque pour la croissance est apparu en Allemagne, la Cour constitutionnelle du pays ayant invalidé la dépense, à des fins d'investissement, de fonds publics initialement destinés à la lutte anti-COVID mais qui n'avaient pas été utilisés. Les marchés d'actions ont fortement rebondi en novembre. Le rendement américain à 10 ans a chuté de près de 50 point de base sur le mois. Les actions mondiales en ont profité, le MSCI ACWI gagnant +7,9%. Les Etats-Unis ont progressé de 9,2%, surperformant l'Europe (+5,6%). Les marchés de la zone euro (+7,8%) ont fait mieux, avec comme principaux contributeurs l'Allemagne (+9,8%) et les Pays-Bas (+9,8%). Hors zone euro, le marché britannique (+1,8%) n'a pas su profiter pleinement du rebond notamment du fait de son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Le MSCI pays émergents a progressé (+6%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites « value » sous-performent les valeurs de croissance. En tête, le secteur de l'immobilier et le secteur de l'IT, sensibles aux taux d'intérêt. Le secteur de l'énergie est le seul à finir le mois en territoire négatif. Dans ce contexte le fonds enregistre une performance sur le mois de 6.77% en surperformance face à son indice de référence (6.37%). La sélection sur le secteur des Industrielles (sous pondération STM) et de l'IT a contribué négativement à la performance relative du mois ; En revanche, La sélection au sein de la santé (surpondération de Merck et sous-pondération EssilorLuxottica), des Financières (surpondération Eurazeo) et de l'Immobilier (surpondération d'Unibail Rodamco) engendre une surperformance par rapport à l'indice sur le mois.

Décembre 2023

En décembre, l'économie américaine a continué d'afficher une bonne tenue, alors que la conjoncture est restée stagnante en Europe. Le ralentissement s'est poursuivi en Chine tandis que les autres économies émergentes ont connu des situations diverses. L'inflation a continué de ralentir aux Etats-Unis et en zone euro,

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

mais la Réserve fédérale américaine a communiqué de façon plus appuyée que la BCE sur d'éventuelles baisses de taux au cours des prochains mois. Plusieurs banques centrales des économies émergentes ont, pour leur part, baissé leurs taux. Dans la prolongation des mouvements déjà observés en novembre, les rendements obligataires ont baissé et les indices d'actions ont progressé, inscrivant, pour certains, de nouveaux plus hauts historiques. Dans la zone Euro, les indicateurs de décembre ont montré une situation économique toujours très atone, en prolongation de la stagnation observée depuis le début de l'année. Si, début décembre, certaines enquêtes portant sur novembre (PMI, Sentix, ZEW) ont pu faire croire à une légère amélioration, d'autres chiffres disponibles en seconde partie de mois (IFO et PMI préliminaires de décembre) ont, au contraire, signalé une nouvelle dégradation. La confiance des ménages a tout de même rebondi, quoique restant à un niveau très faible. Le taux de chômage, pour sa part, était inchangé en octobre à 6,5%. Sur le front de l'inflation, en revanche, l'amélioration s'est poursuivie. En effet, en novembre, l'indice général des prix à la consommation a ralenti davantage que prévu, en hausse de 2,4% sur 12 mois (après 2,9% en octobre). De même, l'indice sous-jacent a ramené sa progression à 3,6% (après 4,2%), soit le rythme le plus faible depuis avril 2022. Lors de son comité de politique monétaire de décembre, la BCE est toutefois prudente, soulignant la persistance de pressions inflationnistes provenant de l'économie domestique et indiquant que d'éventuelles baisses de taux n'étaient pas encore en discussion. Le rallye des actions mondiales, qui a commencé en novembre, s'est prolongé ce mois-ci en réaction à la forte baisse généralisée des taux longs. Le 10 ans américain a en effet chuté de près de 50 pb en décembre. Les actions mondiales en ont profité, le MSCI ACWI gagnant +4,1%. Les Etats-Unis progressent de 4,9% et surperforment l'Europe (+3,1%). Les marchés de la zone euro (+3,2%) affichent une performance similaire, avec comme principaux contributeurs les Pays-Bas (+5,7%) et l'Irlande (+5,2%). Hors zone euro, le marché suédois (+7,6%) a su tirer son épingle du jeu en décembre. Le marché britannique (+3,5%) a aussi profité de la tendance haussière. En revanche, le marché nippon (-0,7%) est à contre tendance et finit le mois en territoire négatif. Le MSCI pays émergents avance (+2,8%) entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché indien (+7,8%). En France, le MSCI France a performé de +3,36% avec le secteur de l'immobilier (+10,3%) en tête suivi par les financières (+6%) et la santé (+5,1%). Le secteur de l'énergie signe la plus mauvaise performance (-1%). Le SBF 120 clôture le mois à 3,39% et le CAC 40 à 3,14%. La sélection sur le secteur des Matériaux (sous pondération ArcelorMittal) a contribué négativement à la performance relative du mois ; En revanche, La sélection au sein des Industrielles (surpondération de CNH et de Rexel) et de l'Immobilier (surpondération d'Unibail Rodamco) engendre une surperformance par rapport à l'indice sur le mois. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de 3,69% sur le mois, surperformant son indice de référence (+3,39%).

Janvier 2024

Les chiffres économiques publiés en janvier ont montré un creusement de l'écart entre une activité américaine vigoureuse et une conjoncture beaucoup plus faible en zone euro. Les chiffres de la Chine, pour leur part, ont été un peu meilleurs qu'attendu. Les banques centrales ont signalé qu'elles procéderaient à des baisses de taux, mais probablement un peu moins rapidement qu'attendu par les marchés. Les rendements obligataires ont légèrement rebondi et les marchés d'actions ont, dans l'ensemble, connu des performances positives. Les chiffres économiques de la zone euro ont fait état d'une conjoncture toujours très médiocre, quoiqu'avec des différences entre les principaux pays. La croissance du PIB de la zone euro a été nulle au T4. Les enquêtes de conjoncture n'ont pas signalé d'amélioration en janvier, quelques signes de stabilisation dans l'industrie, très éprouvée en 2023, étant compensés par une détérioration dans les services. D'autres chiffres, tels que le volume des prêts où les enquêtes portant sur l'offre et la demande de crédit ont montré une situation toujours difficile, quoiqu'avec un possible début d'accalmie. Par ailleurs, jusqu'à présent, le marché du travail est resté robuste (taux de chômage toujours au plus bas depuis la création de la zone euro à 6,4%). L'indice général d'inflation a réaccélééré, en hausse de 2,9% sur 12 mois en décembre (après 2,4% en novembre) mais l'indice sous-jacent a continué de ralentir, ramenant sa progression à 3,4% (après 3,6%). La communication de la BCE a plutôt cherché, en début de mois, à calmer l'attente par les marchés de baisses rapides des taux directeurs. Cependant, lors du comité de politique monétaire du 25 janvier, Ch. Lagarde, présidente de la BCE, a moins insisté qu'attendu sur la vigueur du marché du travail et des salaires, jusqu'alors considérée comme un obstacle aux baisses de taux. Un début d'année dans le vert pour les actifs risqués. La saison des résultats qui vient tout juste de débiter a poussé les actions à la hausse ce mois-ci, avec comme secteurs phares la technologie et le luxe, affichant des résultats au-dessus des attentes. Les actions mondiales en ont bénéficié, le MSCI ACWI gagnant +1,2%. Les Etats-Unis progressent de 1,5% et surperforment l'Europe (+1,2%). Les marchés de la zone euro (+2,1%) font mieux, avec comme principaux contributeurs les Pays-Bas (+7,8%) et la France (+1,7%). Hors zone euro, le marché suédois (-1,7%) ainsi que le marché britannique (-1,3%) sont à contre tendance en janvier. Le MSCI pays émergents recule (-3,5%) entraîné par la contre-performance du marché chinois (-10,4%) malgré son sursaut en fin de mois. En Europe au niveau sectoriel,

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

les valeurs dites cycliques l'emportent face aux valeurs défensives. En tête, le secteur de la technologie et le secteur des services de communications. Le secteur des matériaux, le secteur des services publics ainsi que le secteur de l'énergie sont ceux qui ont connu les plus fortes baisses ce mois-ci. En Europe, les valeurs de croissance surperforment les valeurs dites « Value ». La sélection sur le secteur des industrielles (surpondération d'Air France) a contribué négativement à la performance relative du mois ; En revanche, La sélection au sein des Financières (surpondération d'Eurazeo) et de l'Énergie (surpondération de Galp Energia) engendre une surperformance par rapport à l'indice sur le mois. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de +1,71% sur le mois, surperformant son indice de référence (+1,38%).

Février 2024

Les chiffres économiques publiés en février sont restés, dans l'ensemble, bons aux États-Unis et médiocres en Europe. Dans les économies émergentes, une légère amélioration a été observée. Aux États-Unis comme en Europe, la désinflation a continué, mais de façon moins rapide que fin 2023. Les grandes banques centrales occidentales ont réitéré qu'elles baisseraient probablement leurs taux au cours des prochains mois, mais peut-être un peu plus tardivement qu'attendu par les marchés. Les actions sont restées orientées à la hausse. Les rendements obligataires ont poursuivi leur rebond entamé en janvier. Si la conjoncture est restée très médiocre en février, certains indicateurs ont tout de même apporté quelques lueurs d'espoir. Certes, l'estimation Flash de l'indicateur PMI manufacturier de février est restée en territoire négatif, montrant même une légère dégradation supplémentaire par rapport à janvier. Cependant, son homologue portant sur les services est revenue au point neutre après 6 mois en territoire négatif. Par ailleurs, l'indicateur IFO allemand, bien que toujours à un faible niveau, s'est très légèrement amélioré. De plus, l'enquête Bank Lending Survey de la BCE a indiqué que le rythme de dégradation de l'offre et de la demande de crédit s'était atténué fin 2023 par rapport aux trimestres précédents. Le taux de chômage, pour sa part, est resté en décembre au plus bas depuis la création de la zone euro, à 6,4%. L'inflation a continué de ralentir, mais plus progressivement que fin 2023 : la hausse sur 12 mois de l'indice global des prix à la consommation s'est réduite à 2,8% en janvier (après 2,9% en décembre), celle de l'indice sous-jacent à 3,3% (après 3,4%), soit une décélération un peu inférieure aux attentes. Tout en réaffirmant qu'elle baisserait probablement ses taux au cours des prochains mois, la BCE a signalé que ces baisses étaient peut-être un peu moins imminentes qu'attendu par les marchés. Les investisseurs ont acheté le scénario du « soft landing », entraînant à la hausse les marchés d'actions ce mois-ci. Par ricochet, les actions mondiales ont bénéficié, le MSCI ACWI gagnant +4,5%. Les États-Unis progressent de 5,2% et surperforment l'Europe (+2,2%). Les marchés de la zone euro (+3,2%) font mieux, avec comme principaux contributeurs, l'Italie (+6,2%) et les Pays-Bas (+5,4%). En France, le MSCI France a performé de +3,0% avec le secteur de la consommation discrétionnaire (+10,5%) et de l'industrie (+6,8%) en tête suivi. Le secteur de l'immobilier signe pour le deuxième mois d'affilée la plus mauvaise performance (-4,9%). Le SBF 120 clôture le mois à +3,1% et le CAC 40 à 3,5%. La sélection sur le secteur des financières (sous-pondération d'Edenred) a contribué positivement à la performance relative du mois ; En revanche, La sélection au sein de l'IT (surpondération d'Alten) et de la consommation discrétionnaire (sous-pondération de Stellantis) engendre une sous-performance par rapport à l'indice sur le mois. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de 2,97% sur le mois, contre +3,13% pour son indice de référence.

Mars 2024

Les chiffres économiques publiés en mars ont confirmé la bonne tenue de l'économie américaine. En Europe, ils ont signalé une très légère amélioration à partir d'une situation de quasi-stagnation. Dans les pays émergents, les indicateurs ont plutôt montré des divergences entre régions. De part et d'autre de l'Atlantique, le ralentissement de l'inflation a continué, mais de façon plus graduelle que fin 2023. Sur les marchés, les rendements obligataires sont restés orientés à la hausse et les actions ont poursuivi leur ascension. Comme ceux de février, les indicateurs de conjoncture de mars ont apporté quelques timides signes d'amélioration. Ainsi, à peine à l'équilibre le mois précédent, l'indice PMI services a signalé en mars une expansion de l'activité. Cependant, cette amélioration n'a pas été répliquée par son homologue portant sur le secteur manufacturier, toujours à un niveau indiquant une nette contraction. D'autres enquêtes (Sentix, Zew, IFO) ont, toutefois, aussi signalé un léger mieux. Par ailleurs, le détail des chiffres de la croissance économique du T4 a montré, malgré une stagnation du PIB, un assez bon comportement de l'investissement des entreprises. L'inflation, pour sa part, a poursuivi son reflux en février. Ainsi, l'indice général des prix a réduit sa hausse sur 12 mois à 2,6% (après 2,8% en janvier), l'indice sous-jacent décélérant à 3,1% (après 3,3%). Lors du son comité de politique monétaire de mars de la BCE, sa présidente, Chr. Lagarde, a signalé que davantage d'information sur le rythme de la désinflation serait disponible en juin. Ce message a largement été interprété comme signalant un probable début de baisse des taux directeurs à cette échéance. Les marchés d'actions poursuivent leur ascension, soutenus par le ton « dovish » des banques centrales ainsi que par des chiffres

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

économiques meilleurs qu'attendu. Par ricochet, les actions mondiales ont bénéficié, le MSCI ACWI gagnant (+3,1%). Les Etats-Unis augmentent de (+3,1%) et sous-performent l'Europe (+4%). Les marchés de la zone euro (+4,3%) font mieux, avec comme principaux contributeurs l'Italie (+7,3%) et l'Espagne (+11,1%). En Europe au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (+4,3%) surperforment les valeurs défensives (+3,5%). En tête, le secteur bancaire (+9,1%), le secteur de l'immobilier (+8,2%) et le secteur de l'énergie (+6,8%). Le secteur des biens de consommation de base (+1,5%) ainsi que le secteur des biens de consommation cycliques (+2,2%) sont les grands perdants ce mois-ci malgré leurs performances positives. En Europe, les valeurs de croissance (+3,4%) sous-performent les valeurs dites « value » (+4,7%). La sélection sur le secteur de l'IT (sous-pondération de Cap Gemini) a contribué positivement à la performance relative du mois ; En revanche, La sélection au sein de les industrielles (sous-pondération de Thales) et des financières (sous-pondération de Société Générale et du Crédit Agricole) engendre une sous-performance par rapport à l'indice sur le mois Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de 3.36% sur le mois, en sous-performance face à son indice de référence (3.67%).

Avril 2024

En avril, les chiffres économiques américains ont fait état d'une conjoncture toujours dynamique malgré quelques déceptions. Ceux de la zone euro ont confirmé une légère amélioration à partir d'une situation très atone. La baisse de l'inflation, plus convaincante en zone euro qu'aux Etats-Unis, a conduit les marchés à anticiper que la BCE entamerait probablement son cycle de baisse des taux avant la Réserve fédérale. Sur les marchés, les rendements obligataires ont atteint en avril de nouveaux points hauts sur 2024 tandis que les grands indices d'actions ont, en majorité, reculé. Bien que toujours faibles en termes absolus, les chiffres de la zone euro ont nettement surpris à la hausse en avril à partir d'attentes excessivement pessimistes. Ainsi, les grands indicateurs de conjoncture (Sentix, Zew, IFO et PMI) ont, dans l'ensemble, signalé une légère amélioration de l'activité, malgré une situation toujours très dégradée dans le secteur manufacturier. De plus, en fin de mois, les chiffres de la croissance du PIB du T1 ont surpris à la hausse, tant en ce qui concerne la zone euro (hausse de 0,3% par rapport au T4) que ses principaux pays membres (hausse de 0,2% en Allemagne et en France, de 0,3% en Italie et de 0,7% en Espagne). D'autres bonnes nouvelles sont venues des chiffres de l'inflation d'avril : si la hausse de l'indice global des prix est restée inchangée (2,4% sur 12 mois, après un chiffre identique en mars), celle de l'indice sous-jacent a poursuivi son reflux (2,7%, après 2,9%). Surtout, l'inflation des services a enfin légèrement reculé (3,7%, alors qu'elle était restée inchangée à 4,0% au cours des cinq mois précédents). Prenant acte du caractère convainquant de cette tendance à la désinflation, la BCE a laissé entendre (sans toutefois s'engager fermement) qu'elle procéderait probablement à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Les marchés actions ont souffert ce mois-ci, en raison de la crainte que la Réserve fédérale américaine n'assouplisse pas sa politique monétaire aussi rapidement qu'anticipé. En effet, des chiffres d'inflation plus fort qu'attendu, combinés à une résilience de la demande privée, ont forcé les investisseurs à réviser leurs prévisions de baisse de taux pour cette année. Les actions mondiales en ont pâti, le MSCI ACWI perdant (-2,9%). Les Etats-Unis reculent de -4,2% et sous-performent l'Europe (-1,3%). Les marchés de la zone euro (-2,5%) font moins bien, en particulier les Pays-Bas (-3,5%), l'Italie (-3,4%) et l'Allemagne (-3,3%). Hors zone euro, le marché britannique (+2,5%) a su tirer son épingle du jeu en avril du fait de sa forte exposition aux valeurs de l'énergie. Toujours côté marchés développés, le Japon (-1,1%) affiche une performance négative ce mois-ci. Le MSCI pays émergents progresse (+1,2%) entraîné par la surperformance du marché chinois (+6,4%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (-2,7%) sous-performent les valeurs défensives (+1,3%). En tête, le secteur de l'énergie (+6,4%), le secteur bancaire (+2,9%) et le secteur de la santé (+1,3%). Le secteur de l'assurance (-5,8%) ainsi que le secteur des biens de consommations cycliques (-5,2%) et de la technologie (-5,6%) sont les grands perdants. En Europe, les valeurs de croissance (-2,7%) sous-performent les valeurs dites « value » (+0,3%). La sélection sur le secteur de l'énergie (sous-pondération de TotalEnergies) et de l'IT (surpondération d'Alten) a contribué négativement à la performance relative du mois ; En revanche, La sélection au sein de la consommation discrétionnaire (sous-pondération de Stellantis) et des financières (surpondération d'Eurazeo) engendre une surperformance par rapport à l'indice sur le mois Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de -1.60% sur le mois, en surperformance face à son indice de référence (-2.08%).

Mai 2024

Les chiffres économiques parus en mai ont montré des inflexions divergentes de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, l'activité a semblé ralentir légèrement à partir d'une dynamique vigoureuse et l'inflation, bien que toujours élevée, n'a pas surpris à la hausse à la différence des mois précédents. En zone euro, le climat des affaires a poursuivi sa lente amélioration à partir d'une situation très atone et l'inflation a légèrement ré-accélééré après plusieurs mois de baisse. La BCE a continué de signaler une 1ère baisse de taux en juin tandis

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

que la Fed n'a pas communiqué précisément sur la date de ses prochains mouvements. Sur les marchés, les rendements obligataires ont augmenté et les actions ont progressé. Les indicateurs économiques de la zone euro ont, dans l'ensemble, continué de signaler une tendance en légère amélioration par rapport à la quasi-stagnation observée en 2023. Toutefois, d'autres chiffres ont été plus mitigés (l'IFO allemand, notamment, a déçu), montrant que la reprise restait incomplète et fragile. Concernant l'inflation, alors que la tendance au ralentissement avait semblé convaincante au cours des mois précédents, les chiffres portant sur mai sont venus semer quelques doutes : en effet, l'indice global des prix a ré-accélééré, en hausse de 2,6% sur 12 mois (contre 2,5% attendu et après 2,4% en avril), de même que l'indice sous-jacent, en hausse de 2,9% (contre des attentes de rythme inchangé par rapport à avril à 2,7%). De plus, l'inflation des services, passée brièvement en-dessous du seuil de 4% sur 12 mois en avril, a de nouveau dépassé ce rythme en mai (4,1%). Les marchés ont semblé considérer que ces chiffres ne remettaient probablement pas en cause la baisse de taux clairement signalée auparavant par la BCE pour le 6 juin, mais pouvaient en revanche retarder les baisses de taux suivantes. Les marchés actions ont rebondi en mai suite à des publications de résultats rassurantes pour le T1. Le MSCI ACWI gagne (+3,5%). Les Etats-Unis augmentent de +4.6% et surperforment l'Europe (+2.3%). Les marchés de la Zone Euro (+1,7%) font moins bien. Les Pays-Bas, le Portugal et l'Espagne délivrent tous (+4,1%) et surperforment la zone euro, la France (+0,3%) sous-performe. Hors zone euro, c'est le marché suisse (+6%) qui a vraiment tiré son épingle du jeu en mai. Le MSCI pays émergents progresse (+0,2%) entraîné par la surperformance du marché taiwanais (+4,8%) ainsi que du marché chinois (+2,1%), mais sous-performe le MSCI Monde (+3,8%). En Europe au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques surperforment les valeurs défensives. En tête, les financières, l'industrie et le secteur de l'assurance. L'énergie ainsi que les secteurs des biens de consommations cycliques sont les grands perdants ce mois-ci. En Europe, les valeurs de croissance surperforment les valeurs dites « Value ». La sélection sur le secteur des financières (sous-pondération de Crédit Agricole) et des télécommunications (surpondération de Publicis) a contribué négativement à la performance relative du mois ; En revanche, La sélection au sein de la consommation courante (surpondération de Danone) et des matériaux (surpondération de Verallia) engendre une surperformance par rapport à l'indice sur le mois. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de 2,02% sur le mois, en surperformance face à son indice de référence (1.59%).

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS France ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR - I (C) en devise EUR : 14,54% / 14,78% avec une Tracking Error de 1,59%
- Part AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR - I (D) en devise EUR : 14,54% / 14,78% avec une Tracking Error de 1,59%
- Part AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR - P (C) en devise EUR : 14,03% / 14,78% avec une Tracking Error de 1,59%
- Part AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR - P (D) en devise EUR : 14,04% / 14,78% avec une Tracking Error de 1,59%
- Part AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR - Z (C) en devise EUR : 14,65% / 14,78% avec une Tracking Error de 1,54%
- Part AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR - Z (D) en devise EUR : 14,70% / 14,78% avec une Tracking Error de 1,55%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|---|---------------------------------------|---------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C | 61 487 852,71 | 54 692 337,42 |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 24-09-26 | 25 086 575,33 | 24 467 957,65 |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | 12 507 306,80 | 18 495 555,80 |
| SANOFI | 19 217 509,48 | 11 104 715,41 |
| ENGIE | 8 790 220,53 | 17 810 881,76 |
| BNP PARIBAS | 12 883 886,02 | 13 024 517,21 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | 8 317 223,39 | 15 841 500,98 |
| AIRBUS SE | 11 754 610,90 | 11 978 145,94 |
| STELLANTIS NV | 7 517 878,49 | 15 977 285,90 |
| TOTALENERGIES SE | 10 362 758,41 | 12 061 623,61 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

| | 31/05/2024 |
|--|------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR Z-C | |
| Frais de gestion variables acquis | 105 737,76 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) | 0,051 |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) | 1 772,87 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) | 0,001 |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR Z-D | |
| Frais de gestion variables acquis | 12 697,90 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) | 0,009 |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) | |

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 29 324 249,56**

- o Prêts de titres : 29 324 249,56
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 12 790 400,00**

- o Change à terme :
- o Future : 12 790 400,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--|------------------------------------|
| BARCLAYS BANK IRELAND PLC BNP ARBITRAGE PARIS BNP PARIBAS SECURITIES CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE J.P.MORGAN AG FRANCFORT MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT SKANDINAVIA ENSKILDA BANK UBS EUROPE SE | |

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Techniques de gestion efficace | |
| . Dépôts à terme | |
| . Actions | 295 576,00 |
| . Obligations | |
| . OPCVM | |
| . Espèces (*) | |
| Total | 295 576,00 |
| Instrument financiers dérivés | |
| . Dépôts à terme | |
| . Actions | |
| . Obligations | |
| . OPCVM | |
| . Espèces | |
| Total | |

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| . Revenus (*) | 325 796,24 |
| . Autres revenus | |
| Total des revenus | 325 796,24 |
| . Frais opérationnels directs | 113 775,67 |
| . Frais opérationnels indirects | |
| . Autres frais | |
| Total des frais | 113 775,67 |

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

| Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

a) Titres et matières premières prêtés

| | | | | | |
|-------------------|---------------|--|--|--|--|
| Montant | 29 324 249,56 | | | | |
| % de l'Actif Net* | 6,03% | | | | |

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

| | | | | | |
|------------------|---------------|--|--|--|--|
| Montant | 29 324 249,56 | | | | |
| % de l'Actif Net | 6,03% | | | | |

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

| | | | | | |
|-------------------------------------|------------|--|--|--|--|
| AMAZON COM INC ETATS-UNIS | 180 405,67 | | | | |
| SIG COMBIBLOC GROUP AG ALLEMAGNE | 115 170,33 | | | | |

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

| | | | | | |
|--|---------------|--|--|--|--|
| BARCLAYS BANK IRELAND PLC IRLANDE | 21 273 362,65 | | | | |
| CREDIT AGRICOLE CIB FRANCE | 4 293 612,46 | | | | |
| J.P.MORGAN AG FRANCFORT ALLEMAGNE | 1 839 808,80 | | | | |
| UBS EUROPE SE ALLEMAGNE | 729 254,97 | | | | |
| GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE ALLEMAGNE | 396 041,91 | | | | |
| BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE | 352 685,00 | | | | |
| SKANDINAVIA ENSKILDA BANK SUEDE | 227 143,51 | | | | |
| BNP ARBITRAGE PARIS FRANCE | 150 914,86 | | | | |
| MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT ALLEMAGNE | 61 425,40 | | | | |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

| Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

| Type | | | | | |
|-------------------------------|------------|--|--|--|--|
| - Actions | 295 576,00 | | | | |
| - Obligations | | | | | |
| - OPC | | | | | |
| - TCN | | | | | |
| - Cash | | | | | |
| Rating | | | | | |
| Monnaie de la garantie | | | | | |
| Franc Suisse | 115 170,33 | | | | |
| Dollar Us | 180 405,67 | | | | |

f) Règlement et compensation des contrats

| | | | | | |
|-----------------------|---|--|--|---|--|
| Triparties | | | | X | |
| Contrepartie centrale | | | | | |
| Bilatéraux | X | | | X | |

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

| | | | | | |
|--------------------|------------|--|--|--|--|
| Moins d'1 jour | | | | | |
| 1 jour à 1 semaine | | | | | |
| 1 semaine à 1 mois | | | | | |
| 1 à 3 mois | | | | | |
| 3 mois à 1 an | | | | | |
| Plus d'1 an | | | | | |
| Ouvertes | 295 576,00 | | | | |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

| Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

| | | | | |
|--------------------|---------------|--|--|--|
| Moins d'1 jour | | | | |
| 1 jour à 1 semaine | | | | |
| 1 semaine à 1 mois | | | | |
| 1 à 3 mois | | | | |
| 3 mois à 1 an | | | | |
| Plus d'1 an | | | | |
| Ouvertes | 29 324 249,56 | | | |

i) Données sur la réutilisation des garanties

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| Montant maximal (%) | | | | |
| Montant utilisé (%) | | | | |
| Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros | | | | |

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

| | | | | |
|-------------|------------|--|--|--|
| Caceis Bank | | | | |
| Titres | 295 576,00 | | | |
| Cash | | | | |

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

| | | | | |
|--------|--|--|--|--|
| Titres | | | | |
| Cash | | | | |

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

| | | | | |
|----------------|------------|--|--|--|
| Revenus | | | | |
| - OPC | 325 796,24 | | | |
| - Gestionnaire | | | | |
| - Tiers | | | | |
| Coûts | | | | |
| - OPC | 440,24 | | | |
| - Gestionnaire | | | | |
| - Tiers | 113 335,43 | | | |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 16 février 2024 Modification Classification : Actions de pays de la zone Euro.

Le 16 février 2024 Modification La gestion du portefeuille est orientée vers les actions des sociétés cotées de la zone euro qui composent l'univers d'investissement c'est-à-dire principalement des entreprises du SBF 120 (principales capitalisations françaises). Le Fonds conserve la possibilité d'investir 10% maximum du portefeuille hors univers. Pour sélectionner les valeurs éligibles, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Séquencement des étapes du processus d'investissement: Le processus d'investissement se déroule en deux étapes successives: - La première étape consiste à encadrer préalablement l'univers d'investissement par une analyse détaillée des titres. Ceci passe par une évaluation financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement et l'exclusion des émetteurs non-autorisés par la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.- Lors de la deuxième étape, ces évaluations sont combinées à travers une notation qui permet de déterminer le poids du titre au sein du portefeuille : le titre pourra être soit surpondéré (bonnes notes extra-financières et financières), exclu (mauvaises notes extra-financières) ou utilisé à des fins de contrôle du risques ou de respect des contraintes (notes intermédiaires). La construction de portefeuille est opérée en déterminant un niveau de risque actif maximum sur le portefeuille (risque d'écart de performance du portefeuille par rapport à celle de son indice de référence) et en concentrant ce dernier sur la sélection de valeurs, l'objectif étant clairement de sur ou sous-pondérer les valeurs selon leur appréciation. Aucun choix tactique de type géographique, sectoriel ou de market-timing n'étant opéré, c'est à partir de cette seule sélection de valeurs que se construit le portefeuille. Pour déterminer les niveaux maximaux de surpondération et de sous-pondération applicable à chaque valeur selon son appréciation, un modèle de mesure du risque est utilisé, qui mesure la sensibilité des valeurs aux différents facteurs d'évolution des cours et qui permet alors de construire le portefeuille dans le respect de la limite de risque actif maximum préalablement fixé. Analyse extra-financière Nature des critères ESG: L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation Internationale du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur. Parmi les critères génériques, nous analysons notamment : - La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale.- Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale- L'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance. Cette analyse vise à apprécier l'ensemble des règles permettant aux actionnaires de s'assurer que les entreprises dont ils détiennent des parts sont dirigées en conformité avec leurs propres intérêts. En fonction des secteurs, des évaluations supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées. Comme par exemple, la production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire. Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Approches ESG retenues: Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches : exclusions normatives et sectorielles, Best-in-Class et engagement. 1. Le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes : les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...) ;les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles ;les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac; (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr). * United Nations Global Compact (UN Global Compact): "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. 2. . Via une approche « best in class », le fonds cherche à favoriser les émetteurs

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Le fonds applique également les règles d'intégration ESG suivantes : exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ; si la notation d'un émetteur est dégradée à E, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. En cas de dégradation de notation des émetteurs en dessous de E, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs ; approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs ; au minimum 90 % des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG. Limite de l'approche retenue. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe. 3. Enfin, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable. L'activité d'engagement est menée sous quatre formes : Un engagement continu avec les entreprises avec pour objectif de rencontrer les entreprises pour mieux comprendre les enjeux ESG auxquels elles sont confrontées et encourager les entreprises à accroître leur prise en compte des enjeux ESG et à adopter les bonnes pratiques. Un engagement thématique, qui a pour objectif de mieux appréhender des enjeux parfois sous-estimés et de faire émerger les bonnes pratiques ; L'engagement collaboratif, permettent également de mobiliser d'autres investisseurs afin d'obtenir un impact plus fort et d'accroître la réceptivité et la réactivité des entreprises. Le vote et le Dialogue pré-AG, afin de nouer des relations plus profondes avec les entreprises, d'amorcer leur réflexion sur les sujets ESG et de contribuer à l'amélioration de leurs pratiques. Le fonds bénéficie du label ISR.

Le 16 février 2024 Modification Date de mise à jour du prospectus : 16 février 2024

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.

Niveau de levier indicatif : 2,63%

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions**⁴,
- **armes chimiques et biologiques**⁵,
- **armes à uranium appauvri**,
- **violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies**⁶.

Exclusions sectorielles :

- **armement nucléaire**,
- **charbon thermique**⁷,
- **hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)**⁸,
- **tabac** (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mai 2024**

AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/06/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.11.06 12:12:09 +0100



OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/05/2024 en EUR

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | | |
| DÉPÔTS | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 486 493 745,10 | 509 159 154,12 |
| Actions et valeurs assimilées | 444 673 493,09 | 407 549 841,18 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 444 673 493,09 | 407 549 841,18 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | 253 870,92 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | 253 870,92 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances | | |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances négociables | | |
| Autres titres de créances | | |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | 12 217 114,71 | 5 204 140,70 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 12 217 114,71 | 5 204 140,70 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | | |
| Autres organismes non européens | | |
| Opérations temporaires sur titres | 29 350 279,30 | 95 956 276,32 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | 29 350 279,30 | 95 956 276,32 |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | 252 858,00 | 195 025,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 252 858,00 | 195 025,00 |
| Autres opérations | | |
| Autres instruments financiers | | |
| CRÉANCES | 1 339 229,34 | 2 742 546,58 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 1 339 229,34 | 2 742 546,58 |
| COMPTES FINANCIERS | 92 528,39 | 79 332 285,65 |
| Liquidités | 92 528,39 | 79 332 285,65 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 487 925 502,83 | 591 233 986,35 |

Bilan Passif au 31/05/2024 en EUR

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 422 306 376,52 | 446 290 059,08 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 20 565 688,29 | 18 520 588,91 |
| Report à nouveau (a) | 741,18 | 370,40 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 33 378 308,15 | 16 605 175,41 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 10 414 086,84 | 9 614 099,58 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 486 665 200,98 | 491 030 293,38 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 548 534,00 | 18 596 378,70 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | 295 676,00 | 18 401 353,70 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 100,00 | 400,79 |
| Autres opérations temporaires | 295 576,00 | 18 400 952,91 |
| Instruments financiers à terme | 252 858,00 | 195 025,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 252 858,00 | 195 025,00 |
| Autres opérations | | |
| DETTES | 711 767,85 | 80 643 440,57 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 711 767,85 | 80 643 440,57 |
| COMPTES FINANCIERS | | 963 873,70 |
| Concours bancaires courants | | 963 873,70 |
| Emprunts | | |
| TOTAL DU PASSIF | 487 925 502,83 | 591 233 986,35 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 31/05/2024 en EUR

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|---|---------------|--------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| CAC 40 FUT 0624 | 12 790 400,00 | |
| CAC 40 FUT 0623 | | 6 389 550,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

Compte de Résultat au 31/05/2024 en EUR

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|---|----------------------|----------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 1 363 664,34 | 368 429,93 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 12 290 973,78 | 13 204 906,33 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 625 000,00 | |
| Produits sur titres de créances | | |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 325 767,69 | 285 253,73 |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | |
| TOTAL (1) | 14 605 405,81 | 13 858 589,99 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 1 332 242,54 | 360 353,49 |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | 12 480,17 | 7 186,05 |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL (2) | 1 344 722,71 | 367 539,54 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 13 260 683,10 | 13 491 050,45 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 2 738 027,12 | 3 335 365,13 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 10 522 655,98 | 10 155 685,32 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -108 569,14 | -541 585,74 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 10 414 086,84 | 9 614 099,58 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013257250 - Part AMUNDI ACTIONS France ISR Z-D : Taux de frais maximum de 0,45 % TTC

FR0010750869 - Part AMUNDI ACTIONS France ISR P-D : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC

FR0010272898 - Part AMUNDI ACTIONS France ISR I-D : Taux de frais maximum de 0,60 % TTC

FR0013252830 - Part AMUNDI ACTIONS France ISR Z-C : Taux de frais maximum de 0,45 % TTC

FR0010844365 - Part AMUNDI ACTIONS France ISR P-C : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC

FR0010263491 - Part AMUNDI ACTIONS France ISR I-C : Taux de frais maximum de 0,60 % TTC

Swing pricing

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts ou actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part/action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1^{er} jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence (SBF 120).

Ainsi, à compter du 01/06/2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de mai. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1^{er} juin 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieur à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| <i>Part(s)</i> | <i>Affectation du résultat net</i> | <i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i> |
|--|------------------------------------|--|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR I-C | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR I-D | Distribution | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR P-C | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR P-D | Distribution | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR Z-C | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR Z-D | Distribution | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion |

2. Évolution de l'actif net au 31/05/2024 en EUR

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 491 030 293,38 | 507 205 647,12 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | 124 454 452,43 | 85 334 441,07 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -188 071 787,95 | -148 036 550,19 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 57 396 852,99 | 43 499 117,31 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -22 671 873,97 | -26 441 176,50 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 1 790 588,20 | 3 407 481,20 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -620 608,00 | -2 252 697,25 |
| Frais de transactions | -2 013 416,66 | -1 452 665,69 |
| Différences de change | 159,64 | -400,73 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 17 807 073,45 | 26 410 220,40 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 93 186 247,11 | 75 379 173,66 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -75 379 173,66 | -48 968 953,26 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | -57 833,00 | -262 962,50 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | -252 858,00 | -195 025,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 195 025,00 | -67 937,50 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | -2 901 355,51 | -6 535 846,18 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 10 522 655,98 | 10 155 685,32 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 486 665 200,98 | 491 030 293,38 |

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|----------------------|-------------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | | |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Actions | 12 790 400,00 | 2,63 |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 12 790 400,00 | 2,63 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|-----------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 92 528,39 | 0,02 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|-----------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 92 528,39 | 0,02 | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 USD | | Devise 2 GBP | | Devise 3 CHF | | Devise N Autre(s) | |
|--|-----------------|------|-----------------|---|-----------------|------|----------------------|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 180 405,67 | 0,04 | | | 115 170,33 | 0,02 | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | 49,01 | | | |
| Créances | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 3 400,78 | | 206,13 | | 33,62 | | | |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 180 405,67 | 0,04 | | | 115 170,33 | 0,02 | | |
| Dettes | | | | | 17,15 | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 31/05/2024 |
|---------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Dépôts de garantie en espèces | 880 000,00 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 459 199,94 |
| | Collatéraux | 28,55 |
| | Autres créances | 0,85 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 1 339 229,34 |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 273 545,97 |
| | Frais de gestion variable | 120 208,53 |
| | Autres dettes | 318 013,35 |
| TOTAL DES DETTES | | 711 767,85 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | 627 461,49 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|-------------|-----------------|
| Part AMUNDI ACTIONS France ISR I-C | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | | |
| Parts rachetées durant l'exercice | | |
| Solde net des souscriptions/rachats | | |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1,000 | |
| Part AMUNDI ACTIONS France ISR I-D | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 1,308 | 86 895,41 |
| Parts rachetées durant l'exercice | | |
| Solde net des souscriptions/rachats | 1,308 | 86 895,41 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 2,308 | |
| Part AMUNDI ACTIONS France ISR P-C | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 179 532,553 | 48 804 084,71 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -43 520,659 | -11 672 864,11 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 136 011,894 | 37 131 220,60 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 422 586,337 | |
| Part AMUNDI ACTIONS France ISR P-D | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 5 722,451 | 1 151 232,06 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -12 920,227 | -2 645 350,34 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -7 197,776 | -1 494 118,28 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 103 304,203 | |
| Part AMUNDI ACTIONS France ISR Z-C | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 474,722 | 68 326 694,25 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -994,657 | -143 745 066,89 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -519,935 | -75 418 372,64 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1 279,032 | |
| Part AMUNDI ACTIONS France ISR Z-D | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 50,000 | 6 085 546,00 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -242,664 | -30 008 506,61 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -192,664 | -23 922 960,61 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 984,682 | |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|--|------------|
| Part AMUNDI ACTIONS France ISR I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI ACTIONS France ISR I-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI ACTIONS France ISR P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI ACTIONS France ISR P-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI ACTIONS France ISR Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI ACTIONS France ISR Z-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 31/05/2024 |
|--|--------------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR I-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion | 708,95 0,60 |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR I-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion | 932,96 0,60 |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion | 948 953,31 1,00 |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR P-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion | 218 494,66 1,00 |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 31/05/2024 |
|--|------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR Z-C | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 863 903,15 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,45 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 105 737,76 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,06 |
| Frais de gestion variables acquis | 1 772,87 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR Z-D | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 584 825,56 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,45 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 12 697,90 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,01 |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

| | 31/05/2024 |
|-----------------------------|------------|
| Garanties reçues par l'OPC | |
| - dont garanties de capital | |
| Autres engagements reçus | |
| Autres engagements donnés | |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/05/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 31/05/2024 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/05/2024 |
|-----------------------------------|--------------|--|----------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 12 217 114,71 |
| | FR0014005XL2 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C | 12 115 886,35 |
| | FR0010173237 | AMUNDI SERENITE PEA Part IC | 101 228,36 |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | 12 217 114,71 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|--|----------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 741,18 | 370,40 |
| Résultat | 10 414 086,84 | 9 614 099,58 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | | |
| Total | 10 414 828,02 | 9 614 469,98 |

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|--|-----------------|-----------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR I-C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 2 792,01 | 2 281,83 |
| Total | 2 792,01 | 2 281,83 |

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|--|-----------------|-----------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR I-D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 3 693,54 | 1 338,58 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,02 | |
| Capitalisation | | |
| Total | 3 693,56 | 1 338,58 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 2,308 | 1,000 |
| Distribution unitaire | 1 600,32 | 1 338,58 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | 40,59 | 13,34 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|--|---------------------|---------------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR P-C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 2 223 140,23 | 1 216 849,38 |
| Total | 2 223 140,23 | 1 216 849,38 |

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|--|-------------------|-------------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR P-D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 413 216,81 | 363 551,51 |
| Report à nouveau de l'exercice | 945,15 | 790,94 |
| Capitalisation | | |
| Total | 414 161,96 | 364 342,45 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 103 304,203 | 110 501,979 |
| Distribution unitaire | 4,00 | 3,29 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | 5 469,98 | 4 439,54 |

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|--|---------------------|---------------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR Z-C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 4 646 529,04 | 5 131 735,87 |
| Total | 4 646 529,04 | 5 131 735,87 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|--|---------------------|---------------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR Z-D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 3 124 504,30 | 2 897 919,44 |
| Report à nouveau de l'exercice | 6,92 | 2,43 |
| Capitalisation | | |
| Total | 3 124 511,22 | 2 897 921,87 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 984,682 | 1 177,346 |
| Distribution unitaire | 3 173,11 | 2 461,40 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | 32 433,47 | 29 354,24 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|---|----------------------|----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 20 565 688,29 | 18 520 588,91 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 33 378 308,15 | 16 605 175,41 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | 53 943 996,44 | 35 125 764,32 |

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|---|-----------------|-----------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR I-C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 8 763,41 | 3 799,90 |
| Total | 8 763,41 | 3 799,90 |

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|---|------------------|------------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR I-D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 40 662,17 | 12 551,98 |
| Capitalisation | | |
| Total | 40 662,17 | 12 551,98 |

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|---|---------------------|---------------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR P-C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 8 406 319,63 | 2 475 017,88 |
| Total | 8 406 319,63 | 2 475 017,88 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|---|---------------------|---------------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR P-D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 5 472 881,65 | 4 167 524,28 |
| Capitalisation | | |
| Total | 5 472 881,65 | 4 167 524,28 |

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|---|----------------------|---------------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR Z-C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 14 043 056,58 | 8 571 339,10 |
| Total | 14 043 056,58 | 8 571 339,10 |

| | 31/05/2024 | 31/05/2023 |
|---|----------------------|----------------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR Z-D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 25 972 313,00 | 19 895 531,18 |
| Capitalisation | | |
| Total | 25 972 313,00 | 19 895 531,18 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

| | 29/05/2020 | 31/05/2021 | 31/05/2022 | 31/05/2023 | 31/05/2024 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 295 277 474,67 | 485 199 697,76 | 507 205 647,12 | 491 030 293,38 | 486 665 200,98 |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR I-C en EUR | | | | | |
| Actif net | 214 341,76 | 98 712,98 | 100 940,28 | 111 974,14 | 128 256,53 |
| Nombre de titres | 3,000 | 1,000 | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| Valeur liquidative unitaire | 71 447,25 | 98 712,98 | 100 940,28 | 111 974,14 | 128 256,53 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -4 947,86 | 3 127,07 | 8 116,61 | 3 799,90 | 8 763,41 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 2 960,02 | 1 690,81 | 3 745,53 | 2 281,83 | 2 792,01 |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR I-D en EUR | | | | | |
| Actif net | 45 848,26 | 60 857,76 | 61 195,44 | 65 373,01 | 169 298,25 |
| Nombre de titres | 1,000 | 1,000 | 1,000 | 1,000 | 2,308 |
| Valeur liquidative unitaire | 45 848,26 | 60 857,76 | 61 195,44 | 65 373,01 | 73 352,79 |
| +/- values nettes unitaire non distribuées | 3 513,22 | 5 419,84 | 10 363,34 | 12 551,98 | 17 617,92 |
| Distribution unitaire sur résultat | 1 915,40 | 1 051,95 | 2 274,76 | 1 338,58 | 1 600,32 |
| Crédit d'impôt unitaire | 16,32 | 9,03 | 29,37 | 5,77 | (*) |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR P-C en EUR | | | | | |
| Actif net | 12 193 826,55 | 89 280 983,20 | 79 705 532,28 | 72 941 794,17 | 122 659 527,69 |
| Nombre de titres | 74 165,970 | 394 622,204 | 345 935,937 | 286 574,443 | 422 586,337 |
| Valeur liquidative unitaire | 164,41 | 226,24 | 230,40 | 254,53 | 290,25 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -11,38 | 7,17 | 18,57 | 8,63 | 19,89 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 6,07 | 3,10 | 7,60 | 4,24 | 5,26 |

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

| | 29/05/2020 | 31/05/2021 | 31/05/2022 | 31/05/2023 | 31/05/2024 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR P-D en EUR | | | | | |
| Actif net | 21 008 874,38 | 26 110 734,22 | 25 431 587,95 | 21 762 994,54 | 22 814 623,76 |
| Nombre de titres | 152 015,049 | 142 279,398 | 137 919,076 | 110 501,979 | 103 304,203 |
| Valeur liquidative unitaire | 138,20 | 183,51 | 184,39 | 196,94 | 220,84 |
| +/- values nettes unitaire non distribuées | 10,42 | 16,18 | 31,11 | 37,71 | 52,97 |
| Distribution unitaire sur résultat | 5,14 | 2,54 | 6,09 | 3,29 | 4,00 |
| Crédit d'impôt unitaire | 0,05 | 0,002 | 0,088 | 0,041 | (*) |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR Z-C en EUR | | | | | |
| Actif net | 155 250 745,22 | 238 596 363,13 | 277 245 034,63 | 252 251 174,56 | 205 617 307,00 |
| Nombre de titres | 1 738,055 | 1 930,855 | 2 193,198 | 1 798,967 | 1 279,032 |
| Valeur liquidative unitaire | 89 324,41 | 123 570,31 | 126 411,31 | 140 220,01 | 160 760,09 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -6 185,38 | 3 914,39 | 10 145,49 | 4 764,58 | 10 979,44 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 3 728,34 | 2 243,59 | 4 741,98 | 2 852,60 | 3 632,84 |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR Z-D en EUR | | | | | |
| Actif net | 106 563 838,50 | 131 052 046,47 | 124 661 356,54 | 143 896 982,96 | 135 276 187,75 |
| Nombre de titres | 1 242,315 | 1 150,371 | 1 088,836 | 1 177,346 | 984,682 |
| Valeur liquidative unitaire | 85 778,43 | 113 921,54 | 114 490,48 | 122 221,49 | 137 380,58 |
| +/- values nettes unitaire non distribuées | | 3 568,33 | 12 801,94 | 16 898,62 | 26 376,34 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -4 253,12 | | | | |
| Distribution unitaire sur résultat | 3 624,80 | 2 063,83 | 4 288,70 | 2 461,40 | 3 173,11 |
| Crédit d'impôt unitaire | 31,09 | 17,06 | 45,076 | 28,40 | (*) |

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| BELGIQUE | | | | |
| KBC GROUPE | EUR | 45 861 | 3 066 266,46 | 0,63 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 3 066 266,46 | 0,63 |
| ESPAGNE | | | | |
| INDITEX | EUR | 28 393 | 1 236 799,08 | 0,25 |
| RED ELECTRICA DE ESPANA | EUR | 202 178 | 3 344 024,12 | 0,69 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 4 580 823,20 | 0,94 |
| FRANCE | | | | |
| ACCOR SA | EUR | 97 902 | 3 905 310,78 | 0,80 |
| AIR FRANCE KLM | EUR | 4 000 | 41 900,00 | 0,01 |
| AIR LIQUIDE SA | EUR | 7 843 | 1 415 347,78 | 0,29 |
| AIR LIQUIDE SA-PF | EUR | 59 527 | 10 742 242,42 | 2,21 |
| AIR LIQUIDE SA-PF-2026 | EUR | 28 060 | 5 063 707,60 | 1,04 |
| ALTEN | EUR | 51 540 | 6 066 258,00 | 1,25 |
| ARKEMA | EUR | 41 674 | 3 906 937,50 | 0,80 |
| AXA | EUR | 316 837 | 10 471 462,85 | 2,15 |
| BIOMERIEUX | EUR | 33 650 | 3 269 097,50 | 0,67 |
| BNP PARIBAS | EUR | 191 953 | 12 995 218,10 | 2,67 |
| BUREAU VERITAS SA | EUR | 99 787 | 2 754 121,20 | 0,57 |
| CAPGEMINI SE | EUR | 17 024 | 3 159 654,40 | 0,65 |
| CARREFOUR | EUR | 8 278 | 124 087,22 | 0,02 |
| COFACE SA | EUR | 134 305 | 1 893 700,50 | 0,39 |
| DANONE | EUR | 268 454 | 15 871 000,48 | 3,26 |
| DASSAULT SYST. | EUR | 147 556 | 5 469 900,92 | 1,12 |
| ERAMET | EUR | 16 531 | 1 742 367,40 | 0,36 |
| ESSILORLUXOTTICA | EUR | 43 110 | 8 850 483,00 | 1,82 |
| EURAZEO | EUR | 88 479 | 6 835 002,75 | 1,40 |
| EURAZEO SE-PF-2020 | EUR | 4 529 | 349 865,25 | 0,07 |
| FAURECIA EX BERTRAND FAURE | EUR | 75 255 | 1 131 835,20 | 0,23 |
| GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA | EUR | 53 759 | 7 198 330,10 | 1,47 |
| HERMES INTERNATIONAL | EUR | 10 054 | 21 877 504,00 | 4,50 |
| ID LOGISTICS GROUP | EUR | 753 | 305 341,50 | 0,07 |
| KERING | EUR | 5 867 | 1 861 012,40 | 0,39 |
| L'OREAL | EUR | 5 252 | 2 374 429,20 | 0,48 |
| L'OREAL PRIME FID | EUR | 54 059 | 24 440 073,90 | 5,03 |
| L'OREAL SA-PF 2026 | EUR | 2 025 | 915 502,50 | 0,19 |
| LA FRANCAISE DES JEUX | EUR | 37 641 | 1 240 647,36 | 0,26 |
| LEGRAND SA | EUR | 134 195 | 13 298 724,50 | 2,73 |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | EUR | 49 614 | 36 461 328,60 | 7,50 |
| MICHELIN (CGDE) | EUR | 267 452 | 9 935 841,80 | 2,04 |

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| NEOEN RTS 31-12-99 | EUR | 63 255 | | |
| NEOEN SA | EUR | 63 255 | 2 394 834,30 | 0,49 |
| NEXITY | EUR | 8 402 | 104 856,96 | 0,03 |
| ORANGE | EUR | 210 527 | 2 257 902,08 | 0,46 |
| PERNOD RICARD | EUR | 17 907 | 2 452 363,65 | 0,50 |
| PUBLICIS GROUPE SA | EUR | 100 660 | 10 347 848,00 | 2,13 |
| REXEL | EUR | 248 087 | 6 899 299,47 | 1,41 |
| SAFRAN SA | EUR | 119 693 | 25 626 271,30 | 5,26 |
| SAINT-GOBAIN | EUR | 4 006 | 322 803,48 | 0,07 |
| SANOFI | EUR | 303 653 | 27 255 893,28 | 5,60 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | EUR | 77 630 | 17 656 943,50 | 3,63 |
| SEB | EUR | 33 738 | 3 825 889,20 | 0,79 |
| SOCIETE BIC | EUR | 17 160 | 1 180 608,00 | 0,24 |
| SOLUTIONS 30 SE | EUR | 79 832 | 163 016,94 | 0,04 |
| TF1 - TELEVISION FRANCAISE 1 SA | EUR | 297 080 | 2 682 632,40 | 0,55 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 464 375 | 31 117 768,75 | 6,39 |
| UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD | EUR | 50 643 | 4 084 864,38 | 0,84 |
| VALEO SA | EUR | 560 992 | 6 333 599,68 | 1,30 |
| VERALLIA-WHEN ISSUED | EUR | 96 667 | 3 669 479,32 | 0,76 |
| VINCI SA | EUR | 60 956 | 6 976 414,20 | 1,43 |
| VIRBAC SA | EUR | 301 | 107 758,00 | 0,02 |
| WORLDLINE SA | EUR | 102 221 | 1 252 207,25 | 0,26 |
| TOTAL FRANCE | | | 382 681 490,85 | 78,64 |
| ITALIE | | | | |
| AMPLIFON | EUR | 79 918 | 2 705 224,30 | 0,55 |
| ASSICURAZIONI GENERALI | EUR | 75 722 | 1 787 039,20 | 0,37 |
| FINCOBANK SPA | EUR | 114 655 | 1 702 053,48 | 0,35 |
| INTESA SANPAOLO | EUR | 1 514 394 | 5 460 904,76 | 1,12 |
| SNAM | EUR | 1 025 761 | 4 461 034,59 | 0,92 |
| TOTAL ITALIE | | | 16 116 256,33 | 3,31 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| APERAM | EUR | 4 878 | 128 486,52 | 0,02 |
| APERAM RTS | EUR | 2 009 | | |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 128 486,52 | 0,02 |
| PAYS-BAS | | | | |
| AIRBUS SE | EUR | 115 278 | 17 971 840,20 | 3,69 |
| EURONEXT NV - W/I | EUR | 15 896 | 1 436 203,60 | 0,30 |
| PLUXEE NV | EUR | 154 502 | 4 441 932,50 | 0,92 |
| STELLANTIS NV | EUR | 275 475 | 5 564 595,00 | 1,14 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 29 414 571,30 | 6,05 |
| SUISSE | | | | |
| STMICROELECTRONICS NV | EUR | 222 017 | 8 390 022,43 | 1,72 |
| TOTAL SUISSE | | | 8 390 022,43 | 1,72 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 444 377 917,09 | 91,31 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 444 377 917,09 | 91,31 |

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C | EUR | 115,537 | 12 115 886,35 | 2,49 |
| AMUNDI SERENITE PEA Part IC | EUR | 8,821 | 101 228,36 | 0,02 |
| TOTAL FRANCE | | | 12 217 114,71 | 2,51 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 12 217 114,71 | 2,51 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 12 217 114,71 | 2,51 |
| Titres reçus en garantie | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| AMAZON.COM INC | USD | 1 110 | 180 405,67 | 0,04 |
| SIG COMBIBLOC GROUP | CHF | 6 022 | 115 170,33 | 0,02 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 295 576,00 | 0,06 |
| TOTAL Titres reçus en garantie | | | 295 576,00 | 0,06 |
| Dettes représentatives des titres reçus en garantie | | | -295 576,00 | -0,06 |
| Créance représentative de titres prêtés | | | | |
| FRANCE | | | | |
| AIR FRANCE KLM | EUR | 7 416 | 77 682,60 | 0,02 |
| BNP PARIBAS | EUR | 10 | 677,00 | |
| COFACE SA | EUR | 16 658 | 234 877,80 | 0,05 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | EUR | 87 781 | 19 965 788,45 | 4,10 |
| UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD | EUR | 55 102 | 4 444 527,32 | 0,91 |
| VALEO SA | EUR | 119 791 | 1 352 440,39 | 0,28 |
| TOTAL FRANCE | | | 26 075 993,56 | 5,36 |
| ITALIE | | | | |
| AMPLIFON | EUR | 3 000 | 101 550,00 | 0,02 |
| ASSICURAZIONI GENERALI | EUR | 133 335 | 3 146 706,00 | 0,65 |
| TOTAL ITALIE | | | 3 248 256,00 | 0,67 |
| TOTAL Créance représentative de titres prêtés | | | 29 324 249,56 | 6,03 |
| Indemnités sur titres prêtés | | | 26 029,74 | |
| Indemnités sur titres empruntés | | | -100,00 | |
| Instruments financier à terme | | | | |
| Engagements à terme fermes | | | | |
| Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | | |
| CAC 40 FUT 0624 | EUR | 160 | -252 858,00 | -0,05 |
| TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | -252 858,00 | -0,05 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | -252 858,00 | -0,05 |
| TOTAL Instruments financier à terme | | | -252 858,00 | -0,05 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|-----------------------------|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| Appel de marge | | | | |
| APPEL MARGE CACEIS | EUR | 252 858 | 252 858,00 | 0,05 |
| TOTAL Appel de marge | | | 252 858,00 | 0,05 |
| Créances | | | 1 339 229,34 | 0,28 |
| Dettes | | | -711 767,85 | -0,15 |
| Comptes financiers | | | 92 528,39 | 0,02 |
| Actif net | | | 486 665 200,98 | 100,00 |

| | | | |
|-------------------------------------|-----|-------------|------------|
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR P-D | EUR | 103 304,203 | 220,84 |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR Z-D | EUR | 984,682 | 137 380,58 |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR I-D | EUR | 2,308 | 73 352,79 |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR P-C | EUR | 422 586,337 | 290,25 |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR I-C | EUR | 1,000 | 128 256,53 |
| Parts AMUNDI ACTIONS France ISR Z-C | EUR | 1 279,032 | 160 760,09 |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS France ISR I-D

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 3 693,54 | EUR | 1 600,32 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | | | | |
| TOTAL | 3 693,54 | EUR | 1 600,32 | EUR |

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS France ISR P-D

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 413 216,81 | EUR | 4,00 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | | | | |
| TOTAL | 413 216,81 | EUR | 4,00 | EUR |

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS France ISR Z-D

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|--------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 3 124 504,30 | EUR | 3 173,11 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | | | | |
| TOTAL | 3 124 504,30 | EUR | 3 173,11 | EUR |

OPCVM AMUNDI ACTIONS France ISR

Annexe(s)

Produit

AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010263491 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises françaises en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le SBF 120 (dividendes nets réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières françaises, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées euro. L'univers d'investissement du fonds est ainsi principalement composé des entreprises du SBF 120 (principales capitalisations françaises) A noter que le Fonds conserve la possibilité d'investir 10% maximum du portefeuille hors univers. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le fonds pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 5 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €3 610 | €2 860 |
| | Rendement annuel moyen | -63,9% | -22,1% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 930 | €9 200 |
| | Rendement annuel moyen | -20,7% | -1,7% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 590 | €13 470 |
| | Rendement annuel moyen | 5,9% | 6,1% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €14 710 | €16 290 |
| | Rendement annuel moyen | 47,1% | 10,3% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 5 ans* |
| Coûts totaux | €346 | €931 |
| Incidence des coûts annuels** | 3,5% | 1,6% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,74% avant déduction des coûts et de 6,14% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 250 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 68,25 EUR |
| Coûts de transaction | 0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 28,48 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR - I (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010272898 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises françaises en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le SBF 120 (dividendes nets réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières françaises, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées euro. L'univers d'investissement du fonds est ainsi principalement composé des entreprises du SBF 120 (principales capitalisations françaises) A noter que le Fonds conserve la possibilité d'investir 10% maximum du portefeuille hors univers. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le fonds pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 5 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €3 610 | €2 860 |
| | Rendement annuel moyen | -63,9% | -22,1% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 930 | €9 210 |
| | Rendement annuel moyen | -20,7% | -1,6% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 590 | €13 480 |
| | Rendement annuel moyen | 5,9% | 6,2% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €14 710 | €16 300 |
| | Rendement annuel moyen | 47,1% | 10,3% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 5 ans* |
| Coûts totaux | €346 | €932 |
| Incidence des coûts annuels** | 3,5% | 1,6% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,75% avant déduction des coûts et de 6,15% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 250 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 68,25 EUR |
| Coûts de transaction | 0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 28,48 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR - P (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010750869 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises françaises en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le SBF 120 (dividendes nets réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières françaises, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées euro. L'univers d'investissement du fonds est ainsi principalement composé des entreprises du SBF 120 (principales capitalisations françaises) A noter que le Fonds conserve la possibilité d'investir 10% maximum du portefeuille hors univers. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le fonds pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 5 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €3 610 | €2 860 |
| | Rendement annuel moyen | -63,9% | -22,1% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 900 | €9 020 |
| | Rendement annuel moyen | -21,0% | -2,0% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 540 | €13 210 |
| | Rendement annuel moyen | 5,4% | 5,7% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €14 660 | €15 960 |
| | Rendement annuel moyen | 46,6% | 9,8% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 5 ans* |
| Coûts totaux | €385 | €1 195 |
| Incidence des coûts annuels** | 3,9% | 2,0% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,74% avant déduction des coûts et de 5,73% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 250 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 107,25 EUR |
| Coûts de transaction | 0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 28,48 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010844365 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises françaises en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le SBF 120 (dividendes nets réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières françaises, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées euro. L'univers d'investissement du fonds est ainsi principalement composé des entreprises du SBF 120 (principales capitalisations françaises) A noter que le Fonds conserve la possibilité d'investir 10% maximum du portefeuille hors univers. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le fonds pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 5 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €3 610 | €2 860 |
| | Rendement annuel moyen | -63,9% | -22,1% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 900 | €9 020 |
| | Rendement annuel moyen | -21,0% | -2,0% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 540 | €13 210 |
| | Rendement annuel moyen | 5,4% | 5,7% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €14 660 | €15 960 |
| | Rendement annuel moyen | 46,6% | 9,8% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 5 ans* |
| Coûts totaux | €385 | €1 195 |
| Incidence des coûts annuels** | 3,9% | 2,0% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,74% avant déduction des coûts et de 5,73% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 250 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 107,25 EUR |
| Coûts de transaction | 0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 28,48 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR - Z (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013252830 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises françaises en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le SBF 120 (dividendes nets réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières françaises, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées euro. L'univers d'investissement du fonds est ainsi principalement composé des entreprises du SBF 120 (principales capitalisations françaises) A noter que le Fonds conserve la possibilité d'investir 10% maximum du portefeuille hors univers. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le fonds pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 5 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €3 490 | €2 770 |
| | Rendement annuel moyen | -65,1% | -22,6% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 740 | €9 040 |
| | Rendement annuel moyen | -22,6% | -2,0% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 330 | €13 210 |
| | Rendement annuel moyen | 3,3% | 5,7% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €14 330 | €15 950 |
| | Rendement annuel moyen | 43,3% | 9,8% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 5 ans* |
| Coûts totaux | €606 | €1 260 |
| Incidence des coûts annuels** | 6,1% | 2,3% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,02% avant déduction des coûts et de 5,73% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 500 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 52,25 EUR |
| Coûts de transaction | 0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 27,75 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | 20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence. | 26,89 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR - Z (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013257250 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises françaises en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le SBF 120 (dividendes nets réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières françaises, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées euro. L'univers d'investissement du fonds est ainsi principalement composé des entreprises du SBF 120 (principales capitalisations françaises) A noter que le Fonds conserve la possibilité d'investir 10% maximum du portefeuille hors univers. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le fonds pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 5 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €3 500 | €2 780 |
| | Rendement annuel moyen | -65,0% | -22,6% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 740 | €9 040 |
| | Rendement annuel moyen | -22,6% | -2,0% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 330 | €13 200 |
| | Rendement annuel moyen | 3,3% | 5,7% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €14 330 | €15 940 |
| | Rendement annuel moyen | 43,3% | 9,8% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 5 ans* |
| Coûts totaux | €610 | €1 283 |
| Incidence des coûts annuels** | 6,2% | 2,3% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,04% avant déduction des coûts et de 5,71% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 500 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 52,25 EUR |
| Coûts de transaction | 0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 27,75 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | 20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence. | 30,21 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Identifiant d'entité juridique :
969500X6V7BD8QY6QJ80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **82,37 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit est labélisé ISR (Investissement social et responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

1. La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une

appréciation plus globale des risques.

2. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivantes:

- les exclusions légales sur l'armement controversé
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac; (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr)

3. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradé à F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai de 3 mois

4. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs

5. Le produit a favorisé les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. (approche « best in class »). à l'exception des exclusion ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-inclass ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises. L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 1.404 (C).

La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : 1.082 (C).

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

A la fin de la période :

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 1.383 (B).

La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : 1.089 (C).

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels

sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) : Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques

d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/06/2023 au 31/05/2024**

| Investissements les plus importants | Secteur | Sous-secteur | Pays | % d'actifs |
|-------------------------------------|--------------------|--|----------|------------|
| SCHNEIDER ELECT SE | Industrie | Biens d'équipement | France | 7,73 % |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | Conso Cyclique | Consumer Discretionary Distribution & Retail | France | 7,49 % |
| TOTALENERGIES SE PARIS | Énergie | Pétrole et Gaz | France | 6,40 % |
| SANOFI | Santé | Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie | France | 5,60 % |
| SAFRAN SA | Industrie | Biens d'équipement | France | 5,27 % |
| L OREAL PRIME FID | Conso non Cyclique | Produits ménagers, hygiène et beauté | France | 5,02 % |
| HERMES INTERNATIONAL | Conso Cyclique | Biens de conso. durables & vêtement | France | 4,50 % |
| AIRBUS SE | Industrie | Biens d'équipement | Pays-Bas | 3,69 % |
| DANONE | Conso non Cyclique | Alimentation, Boisson & Tabac | France | 3,26 % |

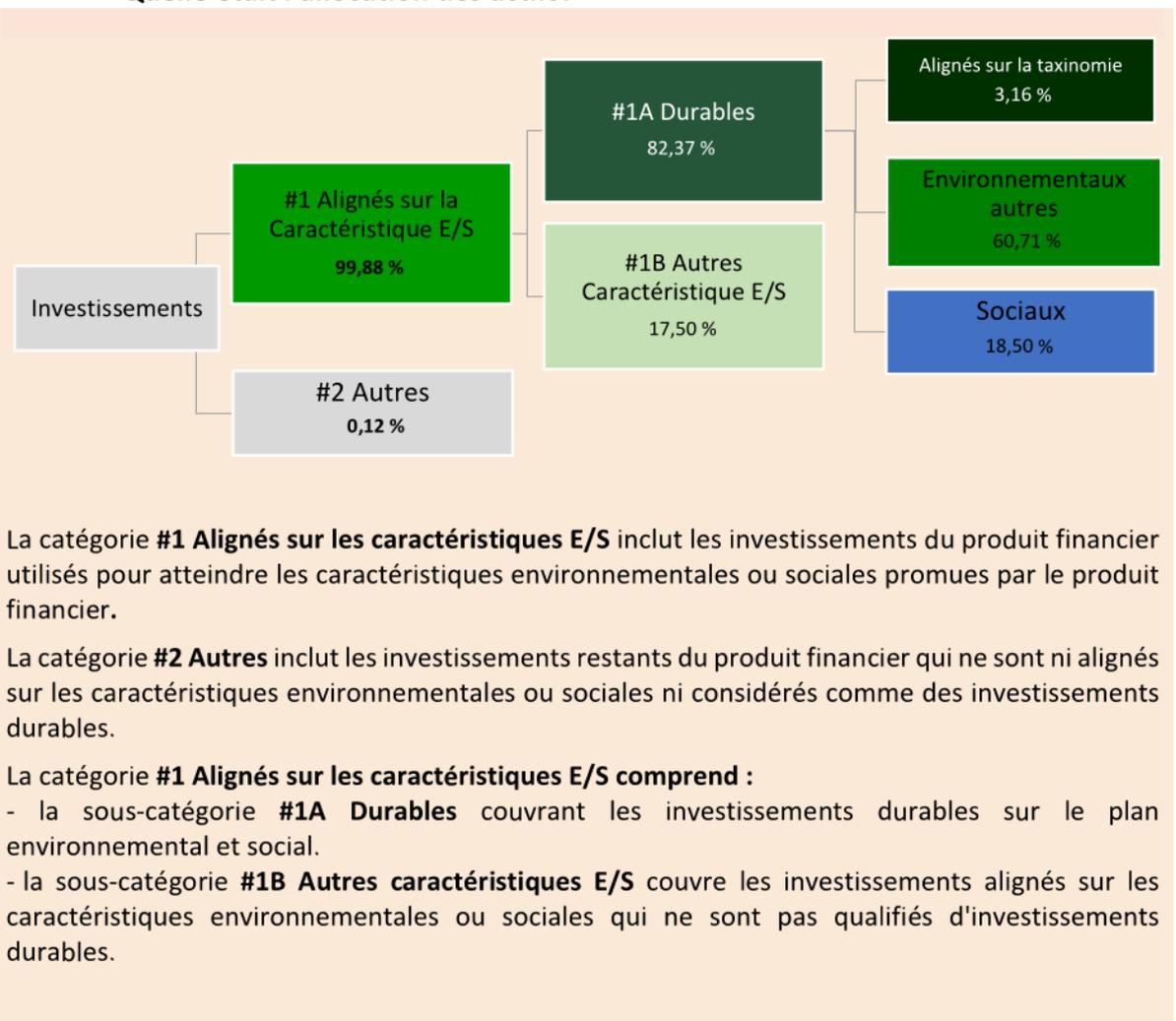
| | | | | |
|------------------------------------|---------------------------|--------------------------|--------|--------|
| LEGRAND SA | Industrie | Biens d'équipement | France | 2,73 % |
| BNP PARIBAS | Finance | Banques | France | 2,67 % |
| AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z | Finance | Fonds | France | 2,49 % |
| AXA SA | Finance | Assurance | France | 2,15 % |
| PUBLICIS GROUPE SA | Services de communication | Médias et Divertissement | France | 2,13 % |
| AIR LIQUIDE PRIME FID 02 | Matériaux | Chimie | France | 2,11 % |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

| Secteur | Sous-Secteur | % d'actifs |
|----------------------------------|---|-------------------|
| <i>Industrie</i> | <i>Biens d'équipement</i> | 22,28 % |
| <i>Énergie</i> | <i>Pétrole et Gaz</i> | 7,88 % |
| <i>Conso Cyclique</i> | <i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i> | 7,75 % |
| <i>Santé</i> | <i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i> | 6,30 % |
| <i>Conso non Cyclique</i> | <i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i> | 5,70 % |
| <i>Conso Cyclique</i> | <i>Biens de conso. durables & vêtement</i> | 5,67 % |
| <i>Conso Cyclique</i> | <i>Automobiles & Composants</i> | 5,00 % |
| <i>Finance</i> | <i>Banques</i> | 4,77 % |
| <i>Matériaux</i> | <i>Chimie</i> | 4,34 % |
| <i>Conso non Cyclique</i> | <i>Alimentation, Boisson & Tabac</i> | 3,77 % |
| <i>Finance</i> | <i>Assurance</i> | 3,60 % |
| <i>Technologies de l'info.</i> | <i>Logiciels & Services Informatiques</i> | 3,05 % |
| <i>Services de communication</i> | <i>Médias et Divertissement</i> | 2,68 % |
| <i>Finance</i> | <i>Fonds</i> | 2,51 % |
| <i>Santé</i> | <i>Services & Equipements de Santé</i> | 2,40 % |

| | | |
|----------------------------------|---|---------------|
| <i>Finance</i> | <i>Services financiers</i> | <i>2,03 %</i> |
| <i>Immobilier</i> | <i>REITs</i> | <i>1,75 %</i> |
| <i>Technologies de l'info.</i> | <i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i> | <i>1,73 %</i> |
| <i>Industrie</i> | <i>Services professionnels</i> | <i>1,72 %</i> |
| <i>Conso Cyclique</i> | <i>Services à la consommation</i> | <i>1,06 %</i> |
| <i>Services publics</i> | <i>Services publics de gaz</i> | <i>0,92 %</i> |
| <i>Matériaux</i> | <i>Contenants et emballages</i> | <i>0,75 %</i> |
| <i>Services publics</i> | <i>Services publics d'électricité</i> | <i>0,69 %</i> |
| <i>Services publics</i> | <i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i> | <i>0,49 %</i> |
| <i>Services de communication</i> | <i>Services télécom</i> | <i>0,46 %</i> |
| <i>Matériaux</i> | <i>Métaux et mines.</i> | <i>0,38 %</i> |
| <i>Industrie</i> | <i>Transports</i> | <i>0,09 %</i> |
| <i>Matériaux</i> | <i>Bâtiments</i> | <i>0,07 %</i> |
| <i>Conso non Cyclique</i> | <i>Consumer Staples Distribution & Retail</i> | <i>0,03 %</i> |
| <i>Immobilier</i> | <i>Foncières / Développeurs immobiliers</i> | <i>0,02 %</i> |

| | | |
|--------------------------------|--|---------------|
| <i>Technologies de l'info.</i> | <i>Technologie, Matériel et équipement</i> | <i>0,00 %</i> |
| <i>Autres</i> | <i>Autres</i> | <i>0,00 %</i> |
| <i>Liquidités</i> | <i>Liquidités</i> | <i>0,12 %</i> |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 3,16 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

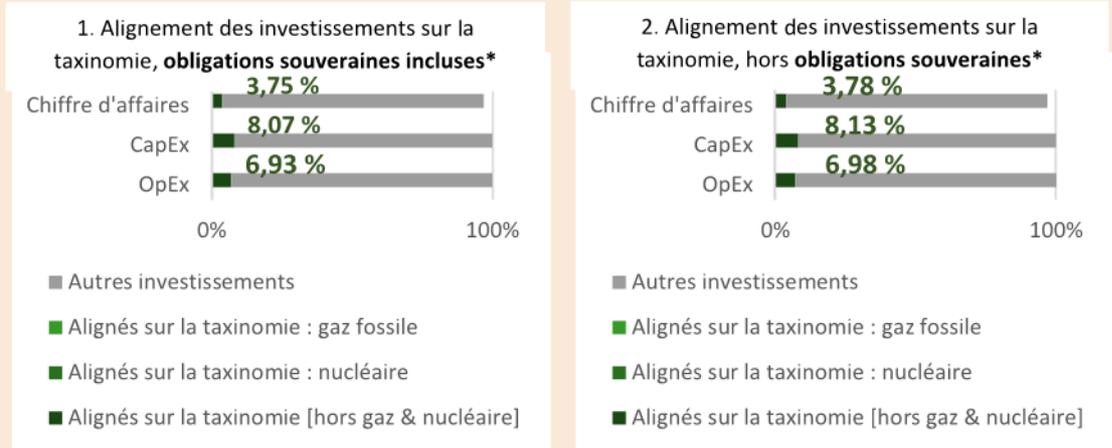
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/05/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,04 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 2,89 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **60,71 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **18,50 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. Les éléments contraignants de la méthodologie de l'indice garantissent que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées à chaque date de rééquilibrage. La stratégie du produit s'appuie également sur des politiques d'exclusions systématiques (normatives et sectorielles) comme décrit plus en détail dans la politique d'investissement responsable d'Amundi.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'Indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. En conséquence, les indicateurs de durabilité du produit se sont globalement alignés sur ceux de l'Indice.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'Indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. En conséquence, les indicateurs de durabilité du produit se sont globalement alignés sur ceux de l'Indice.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'Indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. En conséquence, les indicateurs de durabilité du produit ont globalement affiché des performances conformes à celles de l'Indice.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'Indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. Une comparaison de l'indice répliqué par le produit par rapport à son indice parent est détaillée dans la section « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? ».

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com